

Trousse du participant

Édition 2010

Une occasion unique de soumettre vos meilleurs dossiers
et de contribuer au rayonnement de l'excellence
en relations publiques au Québec

Table des matières

Présentation	3
Comment participer au concours ?	4
Étape I	4
Étape II.....	5
Étape III	6
Étape IV	7
Coordonnées et responsables.....	8
Annexe 1 : Catégories des Prix d'excellence de la SQPRP	i
Annexe 2 : Critères d'évaluation et sélection des lauréats.....	iii
Annexe 3 : Formulaire d'identification du candidat	vi
Annexe 4 : Déclaration sur le développement durable	vi
Annexe 5 : Serment des membres du jury.....	vii

Veillez noter que tous les liens hypertextes de ce document sont actifs. En cliquant sur ceux-ci, vous serez en mesure de consulter le site Web des Prix d'excellence de la SQPRP. Vous pourrez donc accéder à de plus amples informations sur le concours et ses éditions antérieures et vous inscrire en ligne.

Ensemble, célébrons l'excellence

Chère collègue,
Cher collègue,

Au nom des coprésidents de la Société québécoise des professionnels en relations publiques (SQPRP), Arlette Côté, ARP, et Anatole Pouliot, ARP, et en mon nom personnel, il me fait plaisir de vous convier à faire reconnaître l'excellence de vos interventions en relations publiques.

À l'occasion de l'édition 2010 de ses Prix d'excellence, la SQPRP invite tous les professionnels - membres et non-membres de la Société - à s'inscrire au concours, du 4 février au 12 mars.

L'année dernière, le concours avait généré 52 dossiers de candidature, dont **26 avaient été primés**, un record historique pour la Société. Les coresponsables du comité des Prix d'excellence de la SQPRP, Marlène Casciaro et Annick St-Denis, ont rassemblé une équipe dynamique et dévouée de bénévoles pour continuer sur cet élan.

Cette année, nous avons le plaisir de vous présenter deux initiatives, afin de rendre les Prix d'excellence à la fois plus participatifs et plus verts.

Tout d'abord, nous avons créé une nouvelle catégorie soit le **Prix Coup de cœur**, pour laquelle tous les membres de la SQPRP auront la possibilité de voter, soulignant ainsi leur appréciation d'une candidature particulièrement méritoire, parmi celles qui auront déjà été retenues à titre de finalistes dans l'une ou l'autre des catégories. Nous vous tiendrons informés des modalités du vote.

Ensuite, dans la foulée de la Déclaration des communicateurs et des professionnels en relations publiques du Québec à l'égard du développement durable, tous les dossiers de candidatures seront désormais soumis en format électronique, à l'exception de la catégorie Projets imprimés. Un pas de plus pour l'environnement !

Nous continuerons d'appliquer la formule améliorée adoptée en 2009, qui proposait, entre autres :

- **Des règles de gouvernance transparentes et plus strictes**, qui excluent le président du concours, les membres des jurys et les membres du conseil d'administration de la SQPRP du processus de dépôt de candidatures, durant l'année de leur mandat.
- **Une harmonisation avec les critères de sélection de la Société canadienne des relations publiques (SCRIP)**, permettant de soumettre des candidatures à la fois à la SQPRP et à la SCRIP sans avoir à recommencer le processus.
- **Une période d'admissibilité au concours allongée à deux ans**. Ainsi, pour cette année, les initiatives de relations publiques peuvent avoir été lancées **à compter du 1^{er} janvier 2008**.

Faites-nous connaître vos bons coups ! À titre de présidents et de membres du jury, des professionnels expérimentés de la Société - pour la plupart ARP ou Fellows - feront une lecture et une évaluation attentives des dossiers soumis et reconnaîtront avec éclat celles et ceux qui se distinguent.

En plus des 10 catégories, nous honorerons un professionnel exceptionnel en relations publiques, en lui décernant le Prix Yves-St-Amand, et un gestionnaire remarquable qui reconnaît les relations publiques comme une fonction de gestion, en lui remettant le Prix Hommage.

Au plaisir de célébrer avec vous l'excellence en relations publiques, le 12 mai prochain !

Mylène Forget, LL. B.

Présidente du concours des Prix d'excellence de la SQPRP 2010
Présidente, Massy-Forget relations publiques

Comment participer au concours ?

Étape I

Identifier les projets de relations publiques les plus significatifs réalisés par votre organisation au cours des deux dernières années¹ et pouvant appartenir à l'une ou l'autre des catégories suivantes :

Excellence stratégique

1. Programme global de relations publiques
2. Programme interne de relations publiques
3. Programme externe de relations publiques
4. Événement
5. Gestion des enjeux et communication de crise
6. Campagne sociétale

Excellence tactique (moyens et outils de communication)

1. Projets imprimés
2. Communications électroniques et interactives
3. Rédaction

Vous trouverez une description détaillée de chacune des catégories en annexe du présent document (voir Annexe 1 « Catégories de Prix d'excellence de la SQPRP »). Si vous n'êtes pas certain de la catégorie dans laquelle inscrire votre projet (ou vos projets), envoyez-nous votre question à info@prixexcellence.com et un membre de la permanence communiquera avec vous.

Les membres du comité organisateur et les membres du jury du concours des Prix d'excellence de la SQPRP ne sont pas autorisés à donner de l'information de nature confidentielle ou particulière (voir Annexe 5 « Serment des membres du jury »). Seule la permanence est autorisée à donner de l'information ou à répondre à vos questions d'ordre général.

¹ Les projets peuvent avoir été lancés à compter du 1^{er} janvier 2008.

Étape II

S'inscrire par l'intermédiaire de notre service d'inscription en ligne, d'ici le 12 mars 2010. Si vous avez des questions concernant le fonctionnement de l'inscription en ligne, n'hésitez pas à contacter la permanence de la Société québécoise des professionnels en relations publiques (SQPRP) au (514) 845-4441.

Des **frais d'inscription** non remboursables de 150 \$ pour les membres de la SQPRP et de 250 \$ pour les non-membres sont applicables pour chaque dossier présenté.

Les modalités de paiement sont les suivantes :

- En ligne : par carte de crédit (MasterCard ou Visa)
- Par la poste : chèque, mandat poste à l'ordre de la SQPRP - Prix d'excellence de la SQPRP ou carte de crédit (MasterCard ou Visa)

Pour vous inscrire par la poste, veuillez nous faire parvenir les documents suivants :

- Formulaire d'identification du candidat (voir Annexe 3)
- Chèque, mandat poste ou numéro de carte de crédit

Adresse :

Concours des Prix d'excellence de la SQPRP (Inscription)
SQPRP
4316, boul. Saint-Laurent, bureau 200
Montréal (Québec) H2W 1Z3

Suite à la réception de votre formulaire et de votre paiement complet, nous vous ferons parvenir un accusé de réception qui confirmera votre inscription en bonne et due forme.

Étape III

Soumettre votre dossier de candidature

Pour chaque projet de relations publiques soumis, vous devez préparer un dossier complet de candidature.

Dossier de candidature

Votre dossier de candidature doit comprendre :

- le formulaire d'identification du candidat (cf Annexe 3)
- le résumé de votre projet, tel que décrit ci-dessous
- le-s document-s pertinent-s démontrant le respect des critères d'évaluation et de sélection des lauréats (cf Annexe 2)
- les annexes (si nécessaire)
- **nouveauté : votre résumé pour le vote du *Prix Coup de cœur* (140 mots maximum)**

Votre résumé (1 à 2 pages) doit comporter une brève description des éléments suivants de votre projet :

- la recherche
- la planification
- l'analyse
- la stratégie
- la réalisation
- la production
- la communication
- l'évaluation

Le résumé permet aux juges de saisir rapidement les grandes lignes du projet à évaluer. Il est recommandé aux candidats de s'inspirer de la grille d'évaluation (cf Annexe 2) des candidatures lors de la rédaction de ce résumé.

Dépôt du dossier

Les Prix d'excellence prennent un virage vert en 2010. Toutes les pièces du dossier de candidature devront être soumises par courriel à info@prixexcellence.com, à l'exception des pièces de la catégorie Projets imprimés qui doivent être acheminées à la permanence de la SQPRP. Vous trouverez l'adresse à l'Annexe 3.

Note importante : Le contenu des dossiers de candidature devient la propriété de la SQPRP et n'est pas retourné au candidat.

Date limite

Votre dossier devra nous parvenir au plus tard le **31 mars 2010, à 17 h 00**. Le jury ne tiendra pas compte des dossiers ou annexes envoyés après cette date.

Étape IV

Le processus de sélection

Évaluation préliminaire des soumissions

Les dossiers reçus sont soumis à une première lecture. Leur admissibilité au concours et à la catégorie dans laquelle ils ont été soumis est revue par le président du concours et son comité organisateur. En cas de doute, le président du concours communique avec le responsable de la catégorie concernée.

Évaluation des projets par les membres du jury

Les membres du jury des différentes catégories reçoivent par courriel les résumés des candidatures et les documents d'appui, et procèdent individuellement à leur évaluation en utilisant les grilles d'évaluation prévues à cet effet. Cette évaluation individuelle a lieu avant la soirée de délibération du jury, qui a lieu approximativement deux semaines après la fermeture de réception des soumissions.

Compilation des résultats

Lors de la soirée de délibération finale, les président(e)s et les membres des jurys des différentes catégories se réunissent et remplissent une grille d'évaluation pour chacun des dossiers soumis dans leur catégorie. La section « commentaires » de la grille d'évaluation est obligatoirement remplie (forces, points à améliorer) et est partagée sur demande avec les candidats, et, par la suite, conservée pendant une période de 60 jours.

Selon les résultats de ces délibérations, trois niveaux de prix seront remis :

- Platine : dossiers ayant obtenu une note de 90 % et plus
- Or : dossiers ayant obtenu une note de 85 à 89 %
- Argent : dossiers ayant obtenu une note de 80 à 84 %

Plusieurs dossiers de candidatures dans chaque catégorie peuvent remporter le même prix (exemple : deux prix Or dans une seule catégorie sont possible). Aussi, les membres de jury peuvent ne pas attribuer un prix s'ils estiment qu'aucune candidature ne peut être qualifiée d' "excellente".

Vous trouverez les critères d'évaluation des dossiers en annexe du présent document (voir Annexe 2).

Suivi des candidatures

Les finalistes seront dévoilés au cours du mois d'avril 2010.

Dévoilement des noms des lauréats

La remise des Prix d'excellence de la SQPRP aura lieu le **12 mai 2010**.

Tous les lauréats reçoivent un trophée «*Prix d'excellence*». Il y a possibilité de commander une copie additionnelle du trophée à son prix coûtant. Pour ce faire, vous devez communiquer avec la permanence de la SQPRP.

Coordonnées et responsables

Questions

Pour toute question ou commentaire, la permanence de la SQPRP reste à votre disposition. N'hésitez pas à nous envoyer vos questions ou commentaires par courriel à l'adresse suivante : info@prixexcellence.com ou au (514) 845-4441.

Présidents des jurys

Les noms des présidents des jurys sont :

Excellence stratégique <i>Programmes stratégiques de relations publiques</i>	Excellence tactique <i>Moyens et outils de communication novateurs nécessitant une approche stratégique</i>
Programme global de relations publiques Lucie-Anne Fabien, ARP, Fellow SCRP	Projets imprimés Lise Allard
Programme interne de relations publiques Dominique Roy, ARP	Communications électroniques et interactives Martine Dorval, ARP, Fellow SCRP
Programme externe de relations publiques François Taschereau, ARP	Rédaction André Bouthillier, ARP
Événement Béatrice G. Pepper, ARP	
Gestion des enjeux et communication de crise Guy Litalien, ARP	
Campagne sociétale Alain Gauthier	

Le comité organisateur du concours des Prix d'excellence de la SQPRP 2010 souhaite la meilleure des chances à tous les candidats et candidates et vous offre ses meilleurs vœux d'excellence !

Annexe 1 : Catégories des Prix d'excellence de la SQPRP

Les prix sont répartis entre deux grandes catégories; d'une part **l'excellence dans la stratégie** et, d'autre part, **l'excellence tactique (outils et moyens de communications)**.

Excellence stratégique

Les catégories suivantes récompensent des programmes stratégiques de relations publiques.

1. Programme global de relations publiques

Un programme de relations publiques qui s'adresse à des publics internes et externes, construit à partir d'une analyse du contexte, des enjeux de l'entreprise et d'objectifs mesurables. Le programme global de relations publiques utilise plusieurs disciplines des relations publiques (relations de presse, événements, relations gouvernementales, relations publiques-marketing, etc.).

2. Programme interne de relations publiques

Un programme de relations publiques qui s'adresse à des publics internes, construit à partir d'une analyse du contexte, des enjeux de l'entreprise et d'objectifs mesurables. Le programme peut faire appel à tout un éventail d'outils et d'activités.

3. Programme externe de relations publiques

Un programme de relations publiques qui s'adresse à des publics externes, construit à partir d'une analyse du contexte, des enjeux de l'entreprise et d'objectifs mesurables. Le programme peut faire appel à tout un éventail d'outils et d'activités.

4. Événement

Un programme de relations publiques principalement orchestré autour d'un événement important sur le plan du nombre de participants ou en termes symboliques (anniversaire, cérémonie, inauguration, etc.), conçu à partir d'une analyse du contexte, des enjeux de l'entreprise et d'objectifs mesurables, Le programme événementiel peut faire appel à un ensemble de moyens et d'outils de relations publiques, incluant la commandite.

5. Gestion des enjeux et communication de crise

Un programme de relations publiques principalement orchestré autour de l'analyse des enjeux d'une entreprise ou mis en œuvre à l'occasion d'une crise importante, et conçu à partir d'une analyse du contexte, des enjeux et d'objectifs mesurables. Le programme peut faire appel à tout un éventail d'outils et d'activités.

6. Campagne sociétale

Un programme de relations publiques réalisé au bénéfice d'une entreprise, d'une organisation ou d'une cause à caractère social et conçu à partir d'une analyse du contexte, des enjeux et d'objectifs mesurables. Le programme peut faire appel à tout un éventail d'outils et d'activités.

Excellence tactique (moyens et outils de communication)

Les catégories qui suivent récompensent des outils novateurs réalisés en fonction d'une analyse du contexte, des enjeux d'une organisation et d'objectifs mesurables.

1. Projets imprimés

Matériel imprimé conçu pour un public interne ou externe, par exemple, communiqués, bulletins d'information, journaux d'entreprise, rapports annuels, intercalaires, dépliants publicitaires, manuels, campagnes de publicité, affiches, programmes ou présentoirs. L'outil a été conçu et réalisé à partir d'une analyse du contexte, des enjeux d'une organisation et d'objectifs mesurables.

2. Communications électroniques et interactives

Sites Internet externes, sites intranet, diffusions Internet, médias sociaux¹, publications électroniques ou kiosques interactifs. L'outil a été conçu et réalisé à partir d'une analyse du contexte, des enjeux d'une organisation et d'objectifs mesurables.

3. Rédaction

Cette catégorie comprend du matériel original écrit pour des projets de communications, incluant: profils biographiques, discours, articles ou chroniques faits sur une base régulière, autres types d'articles comme ceux dans un magazine, des éditoriaux, des articles publicitaires, articles de forum ou communiqués de presse. Le prix sera jugé sur la base de la qualité de l'écriture tout comme sur la créativité et l'alignement stratégique avec les objectifs de l'organisation.

¹ Le site (sur DVD) et son adresse URL doivent être soumis avec la candidature. L'outil a été conçu et réalisé à partir d'une analyse du contexte, des enjeux d'une organisation et d'objectifs mesurables.

Annexe 2 : Critères d'évaluation et sélection des lauréats

Selon la nature de votre projet, votre dossier sera évalué en fonction de l'une ou l'autre des grilles ci-dessous, soit l'excellence stratégique ou l'excellence tactique (outils et moyens de communications).

EXCELLENCE STRATÉGIQUE

Voici les critères que les membres des jurys utilisent pour l'évaluation des dossiers et la sélection des lauréats pour des catégories faisant partie de **l'Excellence stratégique** :

Recherche et analyse

- Diagnostic et analyse de la situation
- Prise en compte des données primaires (évaluation menée par le candidat) et des données secondaires (documents existants)
- Identification de la problématique, des publics cibles et synthèse du mandat

Planification et mise en œuvre

- Pertinence des indicateurs de performance retenus permettant de mesurer tous les aspects du programme de relations publiques
- Objectifs mesurables se traduisant en actions dans le programme de relations publiques (lien entre objectif et action)
- Cohérence et pertinence entre stratégies et objectifs
- Pertinence de l'échéancier et du budget

Résultats et évaluation

- Respect de l'échéancier, du budget et du mandat
- Qualité et pertinence des moyens utilisés
- Démonstration de la réaction des publics aux messages du programme de relations publiques
- Démonstration de la rétention des messages du programme de relations publiques
- Démonstration de l'impact des messages du programme de relations publiques

Qualité générale du programme de relations publiques

- Programme considéré comme innovateur et efficace, incluant la prise en compte des principes de développement durable de la SQPRP (voir Annexe 4)
- Dossier bien écrit, facile à suivre et à comprendre
- Dossier complet (tous les documents d'appui sont inclus)

TOTAL DES POINTS POSSIBLES = 75

EXCELLENCE TACTIQUE

Voici les critères que les membres des jurys utilisent pour l'évaluation des dossiers et la sélection des lauréats pour des catégories faisant partie de **l'Excellence tactique** :

Justification

- Démonstration du but et/ou objectifs
- Identification des publics/audiences cibles
- Démonstration des attentes en matière d'exposition (portée) et de réception (compréhension)
- Éléments pris en compte pour le budget

Évaluation

- Démonstration de la performance des moyens/outils utilisés en matière d'exposition (portée)
- Démonstration de la performance des moyens/outils utilisés en matière de réception (compréhension)
- Démonstration de la performance des moyens/outils utilisés en matière d'impact (ex : changements d'opinion, de perception, d'attitude, de comportement)

Qualité générale des moyens et/ou outils de communication

- Moyens et/ou outils considérés comme innovateurs et efficaces, incluant la prise en compte des principes de développement durable de la SQPRP (voir Annexe 4)
- Dossier bien écrit, facile à suivre et à comprendre
- Dossier complet (tous les documents d'appui sont inclus)

TOTAL DES POINTS POSSIBLES = 50

À NOTER : Chacun des critères est noté sur une échelle de 0 à 5 :

5 = Excellent

4 = Très bien

3 = Satisfaisant

2 = Plus ou moins satisfaisant

1 = Lacunes importantes dans l'approche et la méthode

0 = Informations manquantes ou anomalies importantes dans l'approche

Par la suite, les notes seront converties en pourcentages pour déterminer l'éligibilité de chaque dossier pour les prix (Platine : une note de 90 % et plus ; Or : une note de 85 à 89 % ; Argent : une note de 80 à 84 %).

Annexe 3 : Formulaire d'identification du candidat

FORMULAIRE D'IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Ce formulaire doit figurer en page couverture lors du dépôt de votre dossier de candidature. Toutes les candidatures deviennent la propriété de la SQPRP et ne seront pas retournées.

Les frais d'inscription :

- Membres SQPRP 150 \$ par catégorie
- Non-membres SQPRP 250 \$ par catégorie

Nom du candidat(e) : _____

Titre : _____

Entreprise : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Courriel : _____

Cochez la catégorie appropriée. Soumettre un formulaire distinct pour chaque candidature

EXCELLENCE STRATÉGIQUE

- Programme global de relations publiques
- Programme interne de relations publiques
- Programme externe de relations publiques
- Événement
- Gestion des enjeux et communication de crise
- Campagne sociétale

EXCELLENCE TACTIQUE : moyens et outils de communication

- Projets imprimés
- Communications électroniques et interactives
- Rédaction

La période d'inscription se termine le 12 mars 2010 à 17 h. Ensuite, vous avez jusqu'au 31 mars 2010 à 17 h pour nous acheminer votre dossier de candidature.

Titre du dossier de candidature : _____

Pour toutes les candidatures : *J'autorise le jury à communiquer avec moi ou, le cas échéant, avec mon client, pour obtenir de l'information additionnelle relative à mon dossier de candidature* Oui Non

Pour les candidatures d'agences/consultants, cochez la case appropriée :

- Autorisation écrite du client jointe au dossier de candidature
- Engagement à fournir une autorisation écrite du client

Si votre dossier de candidature est gagnant, prière de nous indiquer si votre dossier peut être acheminé à un centre universitaire du Québec comme contribution à la promotion de l'excellence en relations publiques : Oui Non

S'il y a lieu, veuillez nous indiquer si vous souhaitez que votre dossier de candidature soit numérisé en format électronique :

- Oui Non

Date limite : Les dossiers de candidatures doivent être reçus au plus tard le 31 mars à 17 h pour être considérés comme valides.

Signature du candidat(e)¹ : _____

1 : S'il s'agit d'une équipe de candidats, indiquez les noms et titres des membres de l'équipe soumettant le dossier sur une autre page.

PAIEMENT : Un paiement de 150 \$/catégorie pour les membres ou de 250 \$/catégorie pour les non-membres doit accompagner chacune des inscriptions (plus les taxes applicables).

Débitez le montant total de : _____ \$ sur ma carte Visa MasterCard

No de la carte : _____ Exp : _____ Titulaire : _____

- Ci-joint un chèque libellé à l'ordre de la Société québécoise des professionnels en relations publiques (SQPRP)

Catégorie Projets imprimés : Faire parvenir votre dossier à : SQPRP – 4316, boul. Saint-Laurent, Bureau 200, Montréal (Québec) H2W 1Z3

Autres catégories : Faire parvenir votre dossier en version électronique à : info@prixexcellence.com

Annexe 4 : Déclaration sur le développement durable

Dans le cadre du colloque sur le Développement durable et communications qui a eu lieu à Montréal le 4 octobre 2006 et organisé par le Centre d'études sur les responsabilités sociales et le développement durable, la Société québécoise des professionnels en relations publiques (SQPRP), ainsi que ses partenaires (l'Alliance des cabinets de relations publiques du Québec, l'Association des communicateurs municipaux du Québec, et l'Association internationale des professionnels en communication - Montréal) ont signé la déclaration suivante :

Les communicateurs et les professionnels en relations publiques du Québec s'engagent :

- *à prôner une vision fondée sur le respect des personnes, des systèmes vivants et de l'environnement qui favorise une économie respectueuse des impacts de ses activités, une société juste et un environnement sain pour les générations actuelles et à venir, dans une perspective d'amélioration de la vie des personnes et de préservation des ressources.*
- *à apporter leur contribution professionnelle à la sensibilisation des différentes collectivités, organisations et entreprises de la société québécoise envers des pratiques respectueuses des principes du développement durable.*
- *à stimuler l'acquisition et le partage des savoirs et des savoir-faire sur l'aspect communicationnel du développement durable.*
- *à mettre en évidence les enjeux reliés au développement durable et à encourager le dialogue avec les groupes citoyens et les différentes parties prenantes des organisations et des entreprises.*
- *à ne négliger aucun effort de communication pour favoriser la concertation, la collaboration et l'imputabilité des décideurs face à ces questions.*
- *à favoriser l'essor du développement durable dans les différents réseaux où ils interviennent.*

En signant cette déclaration, la SQPRP et ses cosignataires s'engagent à respecter ces principes et à les intégrer dans tout élément de leur programmation et de leurs réalisations.

Annexe 5 : Serment des membres du jury



CONCOURS DES PRIX D'EXCELLENCE DE LA SQPRP 2010 LE SERMENT DES MEMBRES DU JURY

Je, _____, membre du jury des Prix d'excellence de la SQPRP 2010, m'engage à m'acquitter de ma tâche avec le plus haut degré de probité, d'indépendance, d'objectivité et d'impartialité, dans le respect du code d'éthique et de déontologie de ma profession, de même que sur mon honneur et de juger des dossiers soumis strictement en fonction de leur valeur intrinsèque selon les critères objectifs établis par la société – et - à cet effet :

- De ne subir aucune influence quelle qu'elle soit dans le processus de jugement des cas soumis;
- D'informer le (la) président(e) du jury de ma catégorie ou le président du concours de toute tentative d'influence s'il y a lieu;
- Et d'informer le (la) président(e) du jury de ma catégorie ou le président du concours dans le cas où il pourrait y avoir conflit d'intérêts ou apparence de conflit d'intérêt, afin que ce(s) dernier(s) ou dernière(s) pose(nt) un jugement et prenne(nt) une décision sur la situation.

Et j'ai signé, le _____ 2010, à Montréal.

Signature

Nom en lettres moulées

Catégorie